

cette intéressante étude sur les Slaves et les Teutons. Le sujet est tout d'actualité :

« Je suis bien loin de m'écarter du sujet habituel de mes lettres ou de la politique de tous les jours, en vous parlant ici du livre de M. Marbeau. L'épigraphe qu'il a choisie et empruntée au général Skobelev suffirait à le prouver : « La lutte est inévitable entre le Slave et le Teuton. Elle est très prochaine même. Elle sera longue, sanglante, terrible... » Il s'agit donc d'étudier un des problèmes les plus importants d'un avenir qu'on nous prédit comme « prochain ».

« Quoique M. Marbeau annonce modestement des « notes et impressions de voyage », son étude est sérieuse, pleine de faits, riche en précieux renseignements. Ses « notes » sont souvent consacrées à la statistique, ses « impressions » sont exclusivement de l'ordre politique. C'est en vain qu'on chercherait dans ce volume un côté anecdotique ou le moindre trace d'humour, et je suis loin de vouloir en faire un reproche, car, en revanche, on pourrait en faire le *vide-mecum* de quiconque veut ou doit s'occuper des grandes questions qui agitent l'Europe aujourd'hui.

« Je ne sais si l'auteur a tiré une conclusion bien nette de son intéressant travail. Il n'en indique aucune, à moins que son épigraphe ne doive en tenir lieu. En tout cas, son livre contient les éléments nécessaires pour arriver à la véritable, car il est fait avec autant de loyauté que de savoir, mais cette conclusion vraie n'est pas celle qu'indiquait et que souhaitait le général Skobelev.

« En d'autres termes : le général russe annonçait un triomphe prochain du panslavisme, dominé par l'idée de *racc*, c'est dans l'aérogonisme des races slaves et germaniques qu'il cherchait les éléments de la lutte « longue, sanglante, terrible », qu'il appelait de tous ses vœux. En sa qualité de Russe il voulait, à l'exemple des Allemands, transformer la question de nationalité, et il n'hésitait pas un seul instant à faire du czar le futur empereur d'une future nationalité slave. Les études consciencieuses et approfondies de M. Marbeau suffisent à démontrer l'inanité de ce rêve.

« Les inimitiés qui régnent entre les Slaves et les Teutons ne font pas l'ombre d'un doute, mais les antipathies qui divisent les Slaves entre eux ne sont pas moins évidentes. Même au point de vue russe, l'idée panslaviste est de date fort récente. Nicolas ne la connaissait pas et l'aurait eue en horreur ; Alexandre II s'en défiait à juste titre. Alexandre III s'en est montré le partisan avant d'arriver au trône, mais, à partir du jour où il s'est vu investi de la redoutable responsabilité qui pèse sur lui d'un poids si lourd, il en eut peur. Il a senti que le panslavisme, c'est la révolution ; c'est l'allié plus ou moins avoué de cette anarchie menaçante qui l'oblige à se cacher tremblant au fond de ses palais ; c'est un puissant propagateur du nihilisme.

« L'idée russe par excellence, celle qui a fait jusqu'ici la grandeur et la force de l'empire moscovite ; celle qui pousse les czars à la conquête de Constantinople, c'est une idée religieuse.

« Il n'y a pas un paysan russe qui ne soit prêt à donner sa vie pour que la croix grecque soit redressée sur le dôme de Sainte Sophie. Ce que les paysans bulgares, serbes ou monténégrins vénèrent avant tout dans le « petit père » de Moscou, c'est le chef de leur religion ; c'est un pseudo-Pape. L'idée panslaviste est une imagination de lettrés et de diplomates. Elle est devenue le cri de guerre d'un parti qui est assurément redoutable, mais elle se heurte à l'idée religieuse et sera détruite par elle.

« Ce qui fait de l'Autriche l'antagoniste naturel du panslavisme, ce ne sont pas seulement les 13 millions de Slaves qu'elle renferme, c'est surtout que l'immense majorité de ces Slaves est catholique ; ce sont les 14 millions de Polonais de la Galicie ; c'est enfin la religion catholique que professe l'empereur François-Joseph et qui ferait de lui l'adversaire invincible des Moscovites s'il consentait à faire de son empire une monarchie véritablement catholique.

« L'Autriche passe peut-être pour suspect en pareille matière ; citons M. Marbeau : « La Pologne se fera par François-Joseph ».

« On a vu la réaction qui a été provoquée par la persécution religieuse ne permet plus de douter de la vitalité des Polonais. Et cette vitalité se manifeste avec une grande intelligence, car le culturkampf a fait passer les questions de race après celles de la religion. C'est ainsi que, dans la Silésie prussienne, « toutes les circonscriptions électorales nomment maintenant des catholiques allemands... car les Allemands protestants sont les plus dangereux adversaires de la nationalité polonaise. » Les Polonais protestants de la région de Breslau l'ont eux-mêmes compris.

« Dans le grand duché de Posen, « le clergé joue un rôle considérable. Chez lui, le sentiment national est aussi ardent que la foi catholique. Aussi est-il respecté et écouté de tous les paysans. On ne peut juger par la résistance qu'il a opposée au culturkampf. » M. de Bismarck savait ce qu'il faisait en laissant l'inspection des écoles, mais il a souvent obtenu de tout autres résultats que ceux qu'il cherchait. Aussi a-t-il constaté lui-même, dans un discours à la Chambre (9 février 1872), que « les tendances polonaises ont été favorisées par le clergé catholique, même de langue allemande. Elles sont traitées par ce lui-ci avec bienveillance et secondées ; autant que cela peut se faire sans enfreindre la loi pénale. »

« Nous avons vu tout à l'heure des électeurs polonais choisissant des catholiques allemands, voici maintenant des prêtres catholiques allemands qui « secondent » des tendances polonaises. N'avais-je pas raison de dire que l'idée panslaviste ne répond pas à la réalité des faits ?

« Le culturkampf, nous dit notre auteur, « visait en premier lieu les trois millions de Polonais de la partie orientale du royaume de Prusse. C'est à cause d'eux que la paix religieuse est si difficile à conclure. Le ministre Gossler en a fait ouvertement l'aveu : « Le gouvernement, a-t-il dit, doit avoir à sa disposition des pouvoirs discrétionnaires, à cause des provinces qui ont une population polonaise. » Or, jusqu'ici, la persécution a mal réussi : « En face d'elle, les catholiques allemands et polonais se sont rapprochés pour la défense de la liberté de conscience. M. de Bismarck, en voulant unifier le pays, a divisé les Allemands. »

« Le nouveau système des « pouvoirs discrétionnaires » a pour but de remédier à cet état de choses. Le gouvernement prussien veut pouvoir continuer à frapper les Polonais, tout en ménageant quelque peu les Allemands.

« Et ces mesures ne sont jamais prises en vue d'un adoucissement aux souffrances des catholiques, mais seulement comme un moyen d'obtenir leur adhésion à la politique du chancelier... C'est un acheminement vers l'Église gouvernante, dont l'idéal est l'Église de Byzance... La tactique de M. de Bismarck est aussi simple qu'habile ; gagner le Vatican par des promesses et l'assurance des intentions les plus bienveillantes ; et user des pouvoirs qu'il aurait obtenus que pour fortifier le gouvernement contre l'Église et les catholiques. — Il veut un armistice pendant lequel « il contracte le régime de l'arbitraire pour la cour de Berlin et imposerait la soumission à la cour de Rome. »

« J'ai l'air d'avoir abandonné la question polonaise, mais il n'en est rien : c'est en vue de tuer cette nationalité si vivace que s'est fait le culturkampf, et qu'on offre une fausse paix, et nous avons encore ici un exemple du rôle que joue la politique dans les affaires de religion.

« C'est la politique prussienne qui subventionne les sociétés de propagande évangélique dans les provinces polonaises : « par ce que gagner les Polonais au protestantisme c'est les gagner à la Prusse. »

« Si nous passons à la province qui s'appelle Prusse occidentale ou Prusse royale, nous trouvons que les élections de 1861 ont envoyé six députés polonais au lieu de quatre : « Le culturkampf n'est pas étranger à ce progrès. Non seulement la persécution religieuse a stimulé le paysan polonais, mais elle a détaché du gouvernement beaucoup d'Allemands. Dans la campagne, les catholiques allemands sont nombreux. Les années précédentes, ils votaient toujours pour le candidat allemand ; depuis la persécution contre les catholiques, ils votent pour les Polonais. »

MM. Peyrat, Humbert et de Calmon sont élus vice-présidents.
L'élection du quatrième vice-président renvoyée à l'ordre du jour.

Election d'un secrétaire

Le scrutin est ouvert pour l'élection du sixième secrétaire.
Votants : 163
Bulletins valides : 45
M. Clément : 106 (élu).
La séance est levée à 4 heures.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier.)

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

L'ordre du jour de la Chambre
Paris, 12 janvier.
Les députés, dans les couloirs de la Chambre, s'occupent de la fixation de l'ordre du jour. On considère comme certain que la réforme judiciaire viendra en tête de l'ordre du jour. Le projet d'élection sera vivement combattu. On assure qu'un retraitement s'opère à ce sujet chez de nombreux députés, d'abord partisans de l'élection.

Le candidat des droites à la vice-présidence du Sénat
Paris, 12 janvier.
La droite a délibéré longuement sur la question du quatrième vice-président. Elle a renoncé définitivement à M. de Kerdrel et a choisi M. Batbie.

La commission de l'armée
On avait annoncé à tort que la commission de l'armée devait se réunir.
Par suite de la mort de M. Gambetta, son président, la commission ne peut être convoquée que par le président de la Chambre.

La prise de possession de M. Brisson
Paris, 12 janvier.
On annonce que M. Brisson est disposé à prendre, dès demain, possession du fauteuil présidentiel, quoique le bureau ne soit pas définitivement constitué. Il prononcera une allocution. La Chambre procédera ensuite à l'élection des secrétaires et fixera son ordre du jour.

Le droit d'association
On annonce que le gouvernement demandera que la discussion sur le droit d'association soit mise au lundi 22 janvier, afin de permettre aux ministères de l'intérieur et de la justice de conférer préalablement avec la commission qui a élaboré le projet de loi.

NOUVELLES DIVERSES

M. Grévy à Rambouillet
Paris, 12 janvier.
M. Grévy a chassé aujourd'hui à Rambouillet.

Le commandant du 6^e corps d'armée
Paris, 12 janvier.
Le Français croit savoir que le général Billot est décidé à nommer le général Saussier au commandement du 6^e corps.

La France au Tonkin
Paris, 12 janvier.
Le National annonce qu'au sujet rétabli, M. Ducloux déposera un projet de crédit pour l'exécution au Tonkin.

Une école de médecine militaire à Lyon
Le Voltaire annonce que le gouvernement vient de faire définitivement choix de la ville de Lyon pour y établir l'école de médecine militaire qui était à Strasbourg avant la guerre. Nancy, Bordeaux et Montpellier avaient fait des offres séduisantes pour l'établissement de cette école. Elle n'est pas encore acceptée par l'administration de la guerre.

Une entrevue de MM. Grévy et Clémenceau
Le Gaulois croit pouvoir affirmer qu'il y a eu deux ou trois jours, M. Grévy a eu un long entretien, à l'Elysée, avec M. Clémenceau, dont il avait manifesté le désir de connaître les sentiments et l'opinion sur la situation actuelle.

Cour de cassation
On assurait hier au Palais, dit le Figaro, que M. Larambier, premier président à la Cour d'appel de Paris, était nommé président de chambre à la Cour de cassation, en remplacement de M. Goulet, décédé. M. Carot serait désigné pour le siège de M. Larambier.

L'incident du procès des anarchistes de Lyon
Lyon, 12 janvier.
Le capitaine du 106^e de ligne qui avait dit à Berdard : « Nous avons arrangé les insurgés de la Commune, nous vous arrangerons de même et vous tomberez entre nos mains. » a convenu qu'il avait tenu ce propos, mais il a essayé de se justifier en disant qu'il avait été provoqué par les regards des prévenus.

Il a été puni de trente jours de prison, par ordre de général Carrière-Tréport, gouverneur de Lyon.

Le retour de M. Le Royer
Paris, 12 janvier.
M. Gambetta est parti pour le Midi, M. Le Royer en arrive.

Voilà la vraie nouvelle du jour. Oui, le président du Sénat est retourné ; son absence avait inspiré ces jours derniers quelques inquiétudes à ceux qui connaissent les habitudes de l'ancien garde des sceaux ; il a été vu au Luxembourg et il annonçait qu'il

reconnus pour avoir fait partie de la garnison de l'Amélie. Le capitaine a trouvé encore une valise, qu'il a reconnue pour avoir appartenu à un passager espagnol, qui se trouvait embarqué à bord du steamer, à destination de Vienne. Il y avait, à bord de l'Amélie, 27 personnes, dont 25 hommes d'équipage et deux passagers.

LES AFFAIRES D'ÉGYPTÉ

La conférence européenne sur les affaires d'Égypte
Paris, 12 janvier.
Le National croit savoir que l'échange des députés est très actif entre Paris et Londres, relativement aux affaires d'Égypte. Il assure que la solution de la question serait décidément soumise à une conférence européenne.

L'Autriche et les affaires d'Égypte
Paris, 12 janvier.
Un télégramme adressé de Vienne au Temps, dit : « On partage ici la manière de voir de M. Ducloux, relativement aux intérêts financiers français en Égypte, intérêts qui sont garantis par stipulations internationales, et ne peuvent pas être écartés par un acte autoritaire de l'Angleterre. »

La contrôle financier en Égypte
Le Caire, 12 janvier.
Le bruit court que lord Dufferin aurait envoyé à Londres un programme général de réorganisation financière. Il y serait question de la création d'un poste d'inspecteur général des finances ou de conseiller financier du gouvernement. Ce poste serait destiné à M. Colvin.

ÉTRANGER

La France et la Chine
Shanghai, 11 janvier.
Les avis de Pékin démentent le bruit de l'envoi d'une ambassade chinoise à Paris.

La politique religieuse des torys
Londres, 12 janvier.
D'après le Morning Post, le gouvernement anglais aurait reçu plusieurs adresses émanant d'associations politiques ou religieuses de l'Angleterre, et protestant contre toute idée de rétablissement des relations diplomatiques avec le Vatican.

Le successeur de M. de Wimpfen à Paris
Vienne, 12 janvier.
Il est probable que le poste d'ambassadeur à Paris restera vacant quelque temps et que M. le comte Goluchowski remplira les fonctions de chargé d'affaires.

Création d'un Sénat en Portugal
Lisbonne, 12 janvier.
Il est question de réorganiser la Chambre des pairs, qui porterait désormais le nom de Sénat. Les sénateurs seraient au nombre de 150. Sur ce chiffre, 50 seraient choisis par le roi et nommés à vie ; 50 représenteraient les diverses catégories de citoyens et les 50 autres seraient nommés par le suffrage à deux degrés.

Les sénateurs seraient au nombre de 150. Sur ce chiffre, 50 seraient choisis par le roi et nommés à vie ; 50 représenteraient les diverses catégories de citoyens et les 50 autres seraient nommés par le suffrage à deux degrés. Elle se composerait de 150 membres, y compris la représentation de la minorité.

Le départ du corps de Gambetta

Au Père-Lachaise
La levée du corps de M. Gambetta a été faite ce matin à six heures et demie, au cimetière du Père-Lachaise. M. Spuller présidait aux funérailles préparatifs qui se sont accomplis en présence d'un très grand nombre de personnes : MM. Joseph Armand et Bordone, M. Camescasse y assistait, ainsi que M. Caubet, chef de la police municipale, le commissaire de police et l'officier de paix de l'arrondissement. A la lueur vacillante de torches tenues par des employés du cimetière, la plus grande partie des couronnes a été chargée dans trois ou quatre grands fourgons.

À 8 heures 45, le corps de M. Gambetta a été sorti du caveau provisoire de la ville de Paris et il a été porté dans une voiture des pompes funèbres.

Le cortège, comprenant six ou sept voitures, a gagné la gare de Lyon par les boulevards extérieurs.

A la gare de Lyon
Le cercueil contenant les restes de M. Gambetta a été déposé dans un fourgon que la Compagnie avait fait transformer en chambre ardente. Les tentures étaient à franges et à lames d'argent. Deux drapeaux en faisaient le fond.

Le cercueil a été recouvert d'une draperie noire : il a été entouré de plusieurs couronnes. Les drapeaux offerts par la ville de Strasbourg et par la Société des voyageurs de commerce ont été placés de chaque côté. Puis, conformément aux règlements, le fourgon a été scellé et plombé.

Le premier arrêt du train spécial aura lieu à Tonnerre. Le train se compose de quatre voitures. M. Spuller a invité à monter dans son wagon les amis personnels de M. Gambetta. Il a fait réserver un wagon spécial pour les représentants de l'Union républicaine et de la Société des voyageurs de commerce.

La délégation de l'Union républicaine est au complet. M. Antonin Proust, assez souffrant de puis quelques jours, s'est, au dernier moment, vu dans l'impossibilité de se joindre à ses col-

gues et d'être l'empêché de réaliser.
M. Spuller remercie le Maître et dit qu'il n'y a rien à ajouter aux paroles qui viennent d'être si bien dites.

Il y a eu à se souvenir de l'exemple que M. Gambetta nous a laissé, et persévérer dans la voie qu'il nous a ouverte.
Au moment du départ du train tout le monde s'est découvert et a crié : Vive la République ! Vive la France !

Les délégués
Hier, l'Union républicaine, de la Chambre s'est réunie à quatre heures et demie, et a été présidée par un certain nombre de ses membres pour la représenter aux obsèques de M. Gambetta.
Ces membres sont : MM. Spuller, Antonin Proust, Royal, Rouvier, Blandin, Margue, Lelièvre et Lesguillier, anciens membres du ministère Gambetta, et MM. Thomson, Marcelin Pellet, Arène, Liouville, Dischamps, Gannaut, Hervé-Mangon, Duoulier, Le Cherbonnier, Noël Parfait, Buvignier, Cayrade, Fousset, Bastid, Sandrique, Jean David, Cornudet et Lacôte.

Les obsèques de M. Gambetta à Nice
L'Agence Havas nous communique la dépêche suivante : « Nice, 12 janv. La municipalité vient de faire apposer une affiche, entourée de noir, annonçant que les obsèques de M. Gambetta auront lieu demain et indiquant l'itinéraire que suivra le cortège. « La municipalité espère que la population niçoise fera au grand patriote, mort trop tôt pour la France, des funérailles dignes de celui qui, à un moment douloureux fut l'âme de la patrie. »

« Le cortège partira de la gare et suivra la route de la Gare, la place Masséna, le boulevard de la Terrasse, le boulevard du Pont-Neuf, le Pont-Vieux, la rue Cassini, la place Garibaldi et la montée du Château, près de laquelle se trouve l'ancien monastère. »

« La sera dressé un immense catafalque qui recouvrira le cercueil, en attendant sa translation dans le nouveau tombeau que la municipalité fera élever sur la plate-forme la plus élevée du cimetière. »

« Le tombeau actuel de la famille Gambetta est, en effet, trop petit et caché dans un coin reculé du cimetière. »

« Des députations adressent de toutes parts des demandes pour être admises à faire partie du cortège. »

« Chaque train amène de nombreux voyageurs, et l'affluence est déjà énorme en vue de la cérémonie. »

LE MONUMENT DU PRINCE IMPÉRIAL

Londres, 12 janvier.
Le prince de Galles et les autres personnages royaux qui doivent être présents, demain samedi, à l'inauguration du monument élevé à la mémoire du Prince Impérial, partent de Charing-Cross par le chemin de fer South-Eastern, vers midi, par un train spécial qui arrivera à demi-heure plus tard à la station de l'arsenal de Woolwich.

La statue du Prince, dessinée par le comte Cleichen, est en bronze, et repose sur un piédestal élevé dont la pointe est ornée de l'aigle français à chaque coin avec les armoiries de l'artillerie royale sur les faces angulaires. Le piédestal, en granit poli d'Aberdeen, repose sur une plate-forme en marbre. Les panneaux des quatre côtés ont cette inscription :

NAPOLÉON, Prince Impérial
Né à Paris, le 16 mars 1814
Mort en combattant dans l'Afrique méridionale, le 28 juin 1841
Gentleman cadet de l'Académie militaire royale, du 15 novembre 1823 au 16 février 1873
Élevé par plus de 25,000 officiers et soldats de toutes les branches de l'armée de Sa Majesté

Il y a, en outre, des couronnes de laurier avec la lettre N au centre.
Le cortège royal, si le temps est favorable, se réunira sur la parade et traversera la prairie, pour se rendre dans l'enceinte où le duc de Cambridge, comme président du comité pour l'érection du monument, expliquera les circonstances qui ont donné l'idée de la souscription et l'impressement à souscrire qu'ont mis tons les rangs de l'armée, de la marine, des Royal-Marines, de la milice, de la Yeomanry et des volontaires.

Il rappellera que la souscription était limitée à un maximum de 25 francs, après quoi la statue, désignée « The United Service Memorial to the Prince Imperial » sera dévolue. Pour terminer l'inauguration, les gentlemen cadets ou élèves de Woolwich formeront la garde d'honneur, et la musique de l'artillerie royale prendra part à la cérémonie.

Les demandes de billets pour assister à cette inauguration sont si nombreuses que la place réservée sera probablement insuffisante, mais les officiers en uniforme auront le privilège de pouvoir passer les barrières.

Londres, 12 janvier.
Le Morning-Post, parlant de l'inauguration du monument élevé à la mémoire du Prince

Cette proposition était appuyée par M. Emile Moreau et par M. Pierre Hippo. MM. Willems, Briel et Godefrid s'y sont montrés hostiles. M. Alfred Rebois l'a vivement combattue, il a riposté les services éminents rendus à la ville de Roubaix par le créateur de nos mines et de nos collections industrielles, par l'auteur de tant d'études remarquables sur notre histoire locale.

Le conseiller de la droite a demandé le vote nominal.
Par 19 voix contre 9, le Conseil a rejeté la proposition de M. Laquement.
Le Conseil se réunira mardi et vendredi.

Les prières publiques ordonnées par la Constitution, seront dites demain dimanche, à midi, à l'église St-Martin.
Le Tribunal de commerce, le Conseil municipal, la Chambre de commerce, et les autres corps constitués sont convoqués pour y assister.
Le cortège se formera à 11 heures 1/2, à la mairie.

UNE TOUCHANTE FÊTE — L'œuvre des Ecoles libres depuis le zèle le plus touchant et le plus libre. Après les grandes cérémonies de St-Martin et de Notre-Dame, de Ste Elisabeth et du Sacré-Cœur, dimanche dernier on s'est réuni dans une communauté de prières à l'église du St-Sépulcre.

« La messe a été dite devant une assistance si nombreuse, qu'elle débordait hors de l'église, par M. Labbs Lebanc, vicaire de la paroisse. Le sermon a été donné par M. le curé Plank, qui a rappelé, dans un langage ému et empreint d'une éloquent émotion, le but patriotique et religieux de l'œuvre. »

« Une quête des plus fructueuses, puisq'elle a produit 219 francs, a été faite par Mmes Henry Bossu et Leburoz, et par Mmes Trauie Motte et Delrae. »

LA FANFARE DU CRICHT a prêtés son concours, toujours fort apprécié, à cette touchante fête, et les auteurs ont été unanimes à proclamer qu'elle avait exécuté avec une grande maestria, divers morceaux de son riche répertoire.

LE CONCERT DE DEMAIN — Nous rappellons à nos lecteurs que c'est demain que sera donné, à l'Hippodrome, le grand concert au profit des Ecoles libres, dont nous avons déjà parlé. Le départ des artistes s'appartenant à un meilleur monde de notre ville. C'est ce qui donne à ce concert son caractère particulièrement original et touchant.

« Les dames rouennaises apportent en nombreuse quantité de fleurs et de plantes, et la mission qu'elles ont acceptée. Elles travaillent avec ardeur à la réunion de cette bonne œuvre, qui doit contribuer à assurer aux enfants pauvres un enseignement chrétien. »

N. B. — Voici quelques indications utiles. On vendra au guichet de la rue des Longues-Halles des cartes jaunes pour les premières galeries, et des cartes blanches pour les secondes, pénétrer dans la salle par le boulevard Central, à ne pas arriver par la rue Neuve ou la rue du Moulin, l'accès du boulevard étant impraticable de ce côté ; le passage par l'ancien pont de l'Union est seul praticable.

« La sortie, les personnes qui sont venues en voiture sont priées de vouloir sortir par la rue des Longues-Halles. »

TRIBUNAL CORRECTIONNEL — On se rappelle que, pendant la conférence Louise Michel et Jules Guesde à Roubaix, plusieurs anarchistes ont malmené, dans la salle, des personnes inoffensives. M. Noyelle a été tout spécialement maltraité par eux.

« A la suite de l'enquête ouverte sur ces faits, la police a procédé à l'arrestation de deux individus, les nommés Petit et Briquant. D'ailleurs, le Tribunal correctionnel de Lille les a condamnés, l'un, Petit, à trois mois de prison et l'autre, Briquant, à un mois de la même peine. Le cahier judiciaire de ce dernier est particulièrement chargé. »

UNE LETTRE DE RECTIFICATION — Madame Briquant nous écrit que son mari, condamné pour votes de fait sur la personne de M. Noyelle, n'a pas subi, comme l'a dit notre rédacteur judiciaire, de condamnation antérieure à celle qui l'a frappé il y a trois jours.

VOL D'UN CHEVAL — On ne se contente plus maintenant de dévaliser les poulliers, et de voler des lapins. C'est, paraît-il, trop maigre gibier. Voici que l'on essaie de voler des chevaux. Ce matin, un domestique de M. Mulle, brasseur, rue de Lille, aperçut, en entrant dans la cour de l'établissement, la porte des écuries ouverte. Il voulut rechercher la cause de ce fait anormal, et il constata qu'un des chevaux avait disparu.

« Il crut d'abord que l'animal s'était enfui dans le jardin ; il fit une battue, et ne retrouva pas les traces du cheval. Nul doute, celui-ci avait été volé. La police fut aussitôt avertie. Des agents sont lancés dans toutes les directions. Les employés de l'écurie ont vu, pendant la nuit, un cavalier prendre la direction de Lille. On suppose que ce cavalier est le voleur. Le cheval volé est de couleur gris, et est hors d'âge. »

AVIS INTERESSANTS POUR LE COMMERCE DE ROUBAIX — M. Geoffroy, 34, rue Richer, a un acheteur en nouveautés fantaisie et confection pour enfants. — M. Clerfond, 23, rue d'Argout, a un acheteur en tissus et nouveautés fantaisie pour l'été. — M. Kampmann, 13, rue Richer, a un acheteur en tissus et dentelles. — M. Cailliet, 23, rue d'Anteville, a des ordres en tissus et divers. (Voir M. Masset). — M. Azémar, 45, rue des Petites-Ecuries, a des acheteurs en tissus chapelierie. — M. Branna frères, 95, rue